

**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MONTRICHARD VAL DE CHER
SÉANCE DU 04 AVRIL 2023
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

SÉANCE OUVERTE A 19H30

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

PRESENTS : M. LE MAIRE – M. ARNOULT – Mme BONALDI – Mme BOURREAU – M. BRISARD – Mme CHEN – Mme DESGRANGE – M. DUMONT-DAYOT – Mme ESNARD – Mme FORTIER – M. FOUILLET – M. GUDIN – Mme JANSSENS – Mme JOSSELIN - M. KERMORVAN – M. LANGLAIS – Mme LELOUP – M. MONJAL – Mme MONSALLIER – Mme MOREAU – M. PORCHER – M. PROU – Mme SIMON – M. THELLIER

ABSENTS :

Mme CARRÉ donne pouvoir à Mme ESNARD
M. GAGNEUX donne pouvoir à M. LANGLAIS
M. GAUTHIER donne pouvoir à M. DUMONT-DAYOT
M. IORDACHE donne pouvoir à M. LE MAIRE
Mme AZEVEDO-LOURENÇO

1°) NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. PROU est désigné secrétaire à l'unanimité.

2°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2023

Le Conseil Municipal,
APPROUVE à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2023.

3°) BUDGET ANNEXE DES BELITRES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE le compte de gestion du Budget annexe des Bélitres de la commune présenté par le Receveur Municipal pour l'exercice 2022.

4°) BUDGET ANNEXE DES BELITRES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Sous la présidence de Monsieur Pierre LANGLAIS, 1^{er} Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à, M. le Maire quitte la salle,
CONSTATE que les résultats de l'exercice 2022 du Budget annexe des Bélitres de la commune sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le receveur municipal.
APPROUVE le Compte Administratif 2022 du Budget des Bélitres de la commune qui présente les résultats suivants :

		Réalisé	Reste à réaliser	Total cumulé
<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	0 €		0 €
	Recettes	0 €		0 €
	Excédent	0 €		0 €

Investissement	Dépenses	0 €		0 €
	Recettes	0 €		0 €
	Déficit	0 €		0 €
Résultat global de clôture		0 €	0 €	0 €

5°) BUDGET ANNEXE DES BELITRES – ELEMENTS POUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le Conseil Municipal

PREND ACTE que le débat d'orientations budgétaires 2023 du Budget annexe des Bélitres a eu lieu en cette séance.

6°) BUDGET VILLE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du Budget ville de la commune présenté par le Receveur Municipal pour l'exercice 2022.

Mesdames JOSSELIN et LELOUP arrivent pour le point 7

7°) BUDGET VILLE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Sous la présidence de Monsieur Pierre LANGLAIS, 1^{er} Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, M. le Maire quitte la salle,

CONSTATE que les résultats de l'exercice 2022 du Budget ville de la commune sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le receveur municipal.

APPROUVE le Compte Administratif 2022 du Budget ville de la commune qui présente les résultats suivants :

		Réalisé	RAR	Total cumulé
Fonctionnement	Dépenses	5 095 972.92 €		5 095 972.92 €
	Recettes	6 664 054.06 €		6 664 054.06 €
	Excédent	1 568 081.14 €		1 568 081.14 €
Investissement	Dépenses	2 542 755.78 €	2 706 925.78 €	5 249 681.56 €
	Recettes	2 948 225.74 €	2 191 574.84 €	5 139 800.58 €
	Excédent/Déficit	405 469.96 €	- 515 350.94 €	-109 880.98 €
Résultat global de clôture		1 973 551.10 €	- 515 350.94 €	1 458 200.16 €

8°) BUDGET VILLE – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Constatant que le compte administratif présente :

- un solde négatif des restes à réaliser :	-	515 350.94 €
Au 001 - un excédent d'investissement cumulé de :	+	405 469.96 €
- un excédent de fonctionnement cumulé de :	+	1 568 081.14 €

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- Le solde du résultat excédentaire de fonctionnement pour un montant de 1 458 200.16 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement
- La somme de 109 880.98 € à l'article 1068 en recettes d'investissement.
- La somme de 405 469.96 € à l'article 001 en recettes d'investissement.

9°) BUDGET VILLE 2023 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE que le débat d'orientation budgétaire 2023 du Budget principal a eu lieu en cette séance.

**10°) NOMENCLATURE COMPTABLE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES M57-
MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE
FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

11°) VENTE DE LA PARCELLE 023 F 473

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE la vente de la parcelle 023 F 473 au profit de Mr Samuel PAPUCHON, domicilié 8 impasse de la Salle, Bourré – 41400 MONTRICHARD VAL DE CHER au prix net vendeur de 500 €. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre les démarches correspondantes et à signer tous documents en lien avec ce dossier.

**12°) MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT AU PARC DE LOISIRS POUR
L'INSTALLATION D'UN MANEGE – SAISON 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition d'un emplacement au Parc de Loisirs, en vue de l'installation d'un manège et de trampolines, à intervenir avec M. Kevin GOUSSOT pour la saison 2023 du 26 juin au 19 septembre 2023.

PRECISE que cette mise à disposition est consentie en contrepartie du versement d'un loyer de 1 000 € pour le manège et les trampolines.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**13°) ÉLARGISSEMENT DE LA VC N° 1 CHEMIN DES ÉPINETTES – ACQUISITION DES
PARCELLES**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE l'acquisition des parcelles au profit des propriétaires considérés et selon le tableau annexé à la présente délibération pour un montant de 1 495,00 €.

PREND ACTE que les frais d'actes seront à la charge de la commune de Montrichard Val de Cher.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents dans le cadre de ce dossier.

14°) PROJET D'EXTENSION D'UNE CHAMBRE FUNÉRAIRE À MONTRICHARD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur le dossier présenté.

15°) COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE les représentants suivants au sein du Comité des Œuvres Sociale :

-Représentant des élus :

Titulaire : Monsieur Damien HÉNAULT

Suppléant : Monsieur Pierre LANGLAIS

-Représentant des agents :

Titulaire : Madame Isabelle OUVRAY

Suppléant : Madame Cécilia CRUCHET

**16°) MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE – ELEMENTS POUR LE DEBAT
D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Le Conseil Municipal

PREND ACTE que le débat d'orientations budgétaires 2023 du Budget annexe MSP a eu lieu en cette séance.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h12.

Le Maire
Damien HÉNAULT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hénault', with a large, stylized flourish that loops around the text.